

Reçu le 19 MARS 2013

DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES
ET DES AFFAIRES INTERNATIONALES

Communes de St Bonnet de Mure et St Laurent de Mure

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
du COMITE SYNDICAL du 12 MARS 2013

L'An Deux Mille Treize, le Douze Mars, à Dix Neuf Heures, le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Bernard BEGUIN.

Etaient présents : Monsieur BEGUIN, Mme GUICHERD, Monsieur JOURDAIN, Monsieur ROUX, Mme BARET, Mme MIQUET, Monsieur DENISSIEUX, Monsieur FIORINI, Monsieur GELIN, Monsieur LAFONT, Monsieur PARTRAT, Monsieur SAUNIER, Monsieur PEROTTI Trésorier Principal.

Monsieur JOURDAIN présente un pouvoir de Monsieur EVANGELISTA
Absente excusée : Mme NICOLAS

Objet : M. le Président présente le Budget Primitif 2013 examiné par la Commission Finances réunie le 16 janvier 2013.

**BUDGET
PRIMITIF
2013**

Le Budget Primitif s'équilibre :

- En dépenses et en recettes de Fonctionnement pour un montant de : **2 371 581.86 €**
- En dépenses et en recettes d'Investissement pour un montant de : **667 669.41 €**

Après avoir pris connaissance des documents joints,

Après délibération, à l'unanimité,
Le Comité Syndical :

- **VOTE** le Budget Primitif 2013,
- **APPROUVE** la présentation fonctionnelle du Budget,
- **AUTORISE** les virements de crédits nécessaires à l'ajustement des Comptes en fonction des besoins,
- **CHARGE** Monsieur le Président de mettre en application ce Budget.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS
ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS

Le Président du Syndicat Intercommunal Murois Certifie exécutoire la présente délibération qui sera transmise au Représentant de l'Etat et au Comptable du Trésor Public.

Fait à St Laurent de Mure, le 13 mars 2013

Le Président

Bernard BEGUIN

